

22 fév 2018 -15:06

Appartient à [Conseil des ministres du 22 février 2018](#)

## Gestion du registre central des testaments

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant la gestion du registre central des testaments.

Le projet d'arrêté modifie certaines dispositions de l'arrêté royal du 25 septembre 2016. Il concerne l'exécution et l'entrée en vigueur des nouveaux principes établis dans la loi du 31 juillet 2017 modifiant le Code civil en ce qui concerne les successions et les libéralités. Un de ces principes est l'inscription des données des "déclarations de maintien" dans le registre central des testaments.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 25 septembre 2016 concernant la gestion du registre central des testaments et du registre central des contrats de mariage*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique